



DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

MONTOIS-LA-MONTAGNE

ANNÉE 2022/2023

NOTE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente un des Accueils Collectifs de Mineurs organisé par la municipalité,

Ce dossier d'inscription est un document obligatoire.

Il comprend :

- 1 note aux parents,
- 1 attestation de prise de connaissance du règlement intérieur et du projet pédagogique,
- 1 fiche d'inscription,
- 1 fiche sanitaire,
- Les photocopies du carnet de vaccination (DT polio obligatoire pour l'inscription en collectivité),
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile et extra-scolaire,
- Les avis d'imposition 2021 et 2022 (dès réception),
- Les certificats de rémunération annuelle pour les frontaliers ou tout autre document attestant d'une indemnité supplémentaire.
- Ce document.

Le dossier d'inscription est un document de référence valable du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Toutes les pages sont à dater et à signer.

Les dossiers incomplets seront refusés.

Les inscriptions ne pourront être prises en compte que lorsque le dossier complet aura été enregistré par le service périscolaire.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

La directrice

NOTE AUX PARENTS

La direction de l'Accueil Collectif de Mineurs se réserve le droit d'appliquer à un enfant :

- De la crème solaire (achetée dans le commerce)
- Du sérum physiologique

Ceci, si la fiche sanitaire n'indique aucune contre-indication

Aucun autre médicament ne sera donné à un enfant sans présentation d'une ordonnance médicale.

A compléter :

Je (nous) soussigné (s)..... responsable(s) légal(aux) de l'enfant
.....déclare(ons) par la présente avoir pris connaissance de cette
note.

J'(nous) accepte(ons) les conditions citées ci-dessus

Je (nous) refuse(ons) les conditions citées ci-dessus

Le

Signature(s) obligatoire(s)

ACCUEIL PERISCOLAIRE MONTOIS LA MONTAGNE 2022/2023

Cette inscription est valable du _____ au _____
 Les parents (ou le tuteur légal) s'engagent à confier leur enfant, _____
 aux responsables de l'Accueil Périscolaire aux heures indiquées et à prévenir de toute absence éventuelle.

Le tableau ci-dessous permet d'indiquer les heures de fréquentation de l'Accueil Périscolaire par l'enfant et d'en calculer le coût hebdomadaire à la charge des familles.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Quantité totale	Indice	Taux	MONTANT TOTAL
De 7h à 8h30						X		
De 8h30 à 12H00						X		
De 12H00 à 13h45						X		
De 13h45 à 16h15						X		
De 16H15 à 18h00						X		
Soit un coût Total hebdomadaire pour l'enfant de								
Soit un coût Total hebdomadaire pour l'enfant de								

Mode de règlement * Chèque bancaire ou postal Espèces Paiement dématérialisé (* Cochez la case correspondante)

Les parents (ou le tuteur légal) reconnaissent avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et en acceptent les termes.
 Lu et approuvé, date et signature :